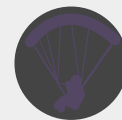
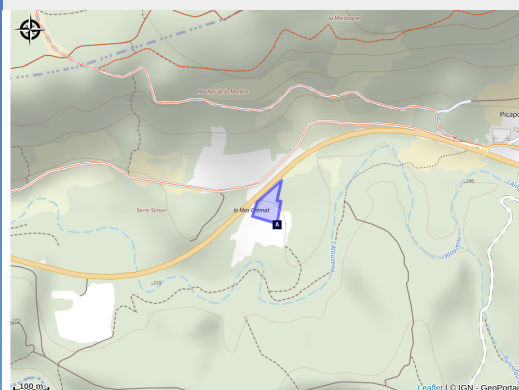


# Vol Libre - Mont Bouquet (Aire d'atterrissage Le Mas Crémat)

CA Alès Agglomération



Vol au Mont Bouquet (© A. GRIFFON - Dpt30)



*Composé de 2 aires de décollage et 2 aires d'atterrissage le site de vol libre du Mont Bouquet est labellisé par la fédération française de Vol Libre.*

L'Espace départemental de vol libre du Mont Bouquet, inscrit au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires du Gard, est un site d'intérêt majeur en Occitanie. Situé entre la vallée du Rhône et les Cévennes, le Mont Bouquet est un vaste promontoire calcaire de la garrigue gardoise culminant à 629 m d'altitude.

## Infos pratiques

Pratique : Vol Libre

Vent : ↑ S

Thèmes : Point de vue

# Description

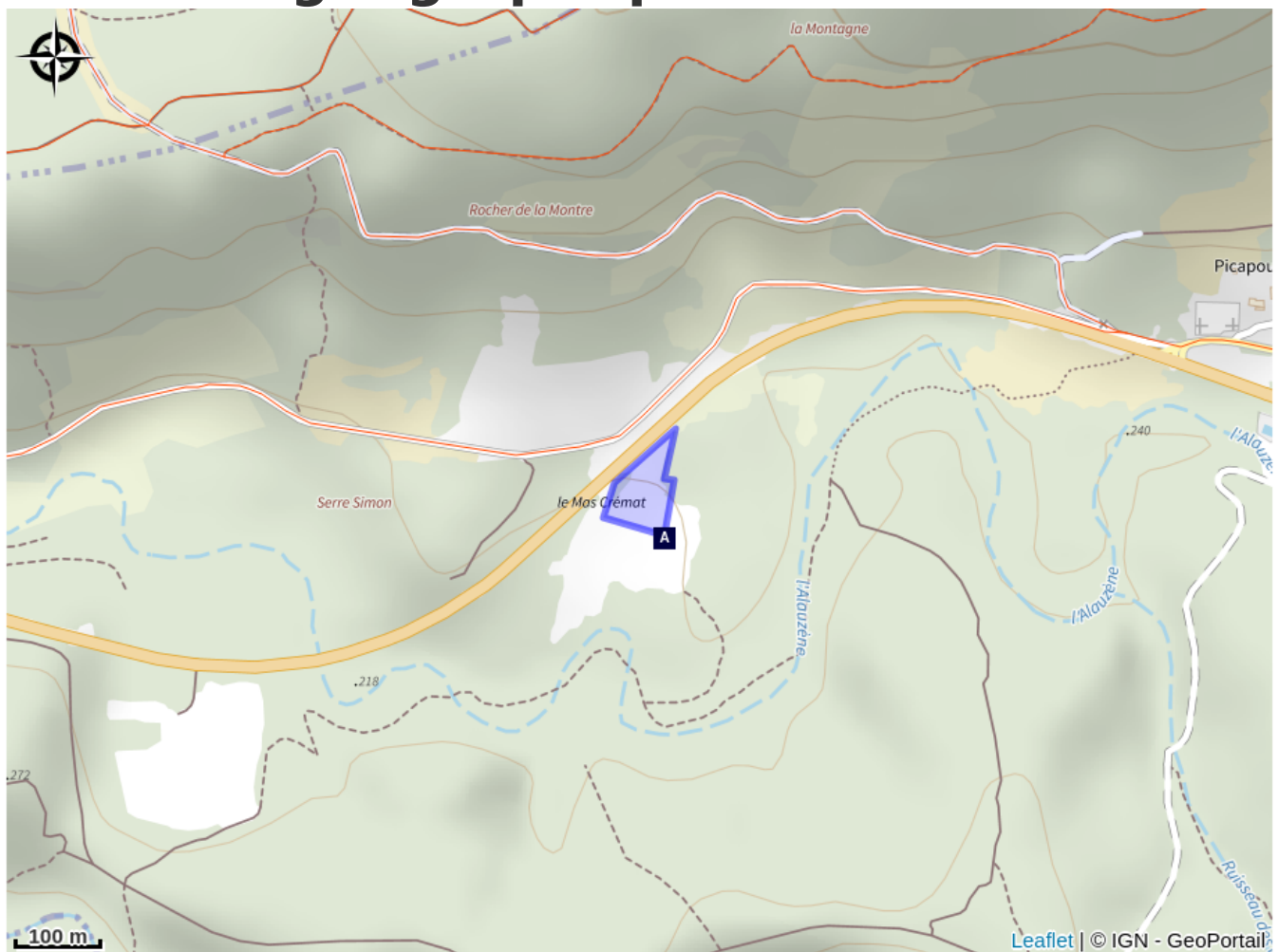
Depuis le sommet du Mont Bouquet, on peut apprécier, à l'Est, les Alpes, au Sud, la mer, à l'Ouest, les Cévennes, et au Nord, les montagnes ardéchoises.

En fonction de l'aérologie, le site départemental de vol libre du Mont Bouquet permet des vols de plusieurs heures et sur de longues distances "record de 186 km le 3 juin 2021 jusqu'aux environs de Lyon.

Zone naturelle reconnue d'intérêt écologique, le Mont Bouquet est riche pour sa faune et sa flore. Le site est constitué d'un ensemble de corniches et de falaises où des grimpeurs, venus de toute l'Europe, viennent pratiquer sur le Site départemental d'Escalade.

Pour découvrir cette activité, faites appel à un professionnel qui vous proposera des vols de découverte en biplace ou des stages d'initiation.

# Situation géographique



# Toutes les infos pratiques

## **Recommandations**

- Avant chaque vol, vérifiez votre équipement, prenez connaissance de la météo, des règles du vol à vue et des consignes locales avec les documents de la Direction Générale de l'Aviation Civile;
- Fréquence radio sécurité et balises météo de la Fédération Française de Vol Libre: canal 143,9875 Mhz;
- Le Mont Bouquet est un espace réglementé, situé dans la zone CTA4 Rhône - FL65 et à proximité d'une zone militaire:  
Interdiction de dépasser 6 500 pieds AMSL. Hauteur maximum autorisée: 1 981m au dessus du niveau de la mer;
- Au Nord du Mont Bouquet, les zones R55B, R55C et R55D sont réglementées. Lors des horaires d'activation de ces zones, le vol est réglementé. renseignement sur le site internet du Comité Départemental de Vol Libre;
- Respectez les règles de priorités, les zones de vol et assurez-vous d'avoir une bonne visibilité;
- Avant de décoller, observez les girouettes présentes à chaque aire de décollage;
- **Attention!** A proximité d'une route départementale à fort trafic, maîtrise impérative des pilotes de parapente. L'atterrissage peut être turbulent par vent du Sud fort et en été, préférez l'atterrissage à l'aire du Triangle dans ce cas.
- Le vol sur tout le massif est déconseillé aux débutants lors des périodes estivales entre 11h00 et 17h00;
- Respectez la faune et la flore que vous pouvez rencontrer sur terre ou dans les airs.

## **Accessibilité**

Avant de décoller de ses propres ailes, le baptême de l'air est accessible à tous (enfants, personnes à mobilité réduite...), des professionnels et des clubs sont présents sur le territoire pour vous faire découvrir cette activité.

Les décollages depuis le Mont Bouquet permettent tous les types de vols, du sage "*soaring*" pour profiter de la restitution les soirs d'été aux cross de performance. Ils sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Accès depuis le village de Seynes suivre la RD6 direction Alès sur 800m, puis tournez à gauche en vue de la manche à air. *Prudence!*

Attention! Stationnement non aménagé, nombre de places réduit. Pensez au covoiturage!

## **Lieux de renseignement**

### **Office de Tourisme Cévennes (Alès)**

Place De L'Hôtel De Ville, 30 100 ALÈS

Tel : +33(0)4.66.52.32.15

<http://www.cevennes-tourisme.fr>



## **Source**



Ce site est géré par le Département du Gard

<https://www.gard.fr/accueil.html>